

La lettre des psychologues

n° 40, mars 2016

Sites hautement recommandables

www.sante.cgt.fr

www.cgtlaborit.fr

www.wmaker.net/reseaupsycho.fr

et aussi sur **Facebook** [psychologues CGT](#)



Grèves et manifestations nationales

26 et 28 janvier, 9 et 15 mars 2016

Les psychologues, FPH, FPT, FP d'État, conventions collectives ont répondu présents tant au sein des cortèges du 26 janvier que sur le mouvement spécifique du 28 janvier pour dénoncer **précarité et maltraitance**.

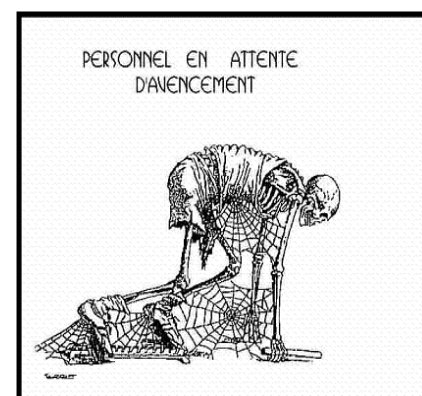
Nous devons tirer de ces mouvements une nouvelle leçon avec les témoignages de nombreux collègues **empêchés de faire grève** par défaut d'information des établissements, témoignant une fois encore du désordre des institutions étatiques.

Les psychologues participaient également aux cortèges du 9 mars, contre le projet de loi **réforme du code du travail** et celui du 15 mars à l'initiative de nos collègues de la **CC66** qui, à l'occasion de ses 50 ans, dénonçaient la mise à mal de leurs conditions de travail et de salaire.

REVALORISATION DE NOS SALAIRES

Une dure bataille en perspective !!

**Voici la réforme que le gouvernement nous impose en 2017 :
le plan PPCR Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations**



L'intention du gouvernement était de réformer les échelles indiciaires de manière à équilibrer les salaires d'une fonction publique à une autre, d'un grade à un autre, et de favoriser ainsi les passerelles et... vœux pieux, revaloriser les salaires.

Ce chantier lancé depuis 2012 aboutit aujourd'hui pour notre profession à un marché de dupe ! L'augmentation annoncée en ce qui concerne les premiers échelons sera purement et simplement gommée par l'intégration, à l'horizon 2019, de la prime qui entraînera une régression de salaire en fin d'échelle.

De plus, le gel du point d'indice depuis 2010 entraîne une perte de salaire de 5 % depuis 5 ans. Ce qui équivaut pour un-e psychologue débutant-e une perte cumulée de salaire de 1000 euros par an mais, avec l'annonce électoraliste de l'augmentation du point d'indice de 1% ou de deux fois 0,6 %, nous pouvons minorer cette perte...à 200 €.

Les fonctionnaires continuent à payer un lourd tribut au remboursement de la dette de l'état !

DEVENIR DE LA PROFESSION

Colloque le 1er mars à l'Assemblée Nationale
Quelle place pour la psychologie, les psychologues
et leur formation dans la nouvelle loi santé ?



Une journée de réflexion a été organisée à l'Assemblée Nationale sous les auspices de D. ROBILIARD, député PS du Loir et Cher très concerné par les questions portant sur la santé mentale.

Se sont rassemblés enseignants chercheurs, responsables UFR, praticiens psychologues des différents champs de la santé, du médico-social, de la justice, etc...

Les débats furent riches, avec notamment la controverse à propos du titre de psychologue clinicien.

La conclusion qu'a apporté Denys Robiliard résumait brillamment la teneur des débats et montrait combien son écoute avait été attentive et particulièrement pertinente.

Ce que nous défendons :

- l'approche du sujet dans sa singularité et sa globalité quel que soit l'outil utilisé
- une sélection cohérente à l'entrée en master 1 dans un 1^{er} temps, puis à la fin du master 2 pour le futur doctorat
- un titre unique de psychologue (pas de 6^{ème} année en + pour le titre)
- un doctorat professionnel (Bac+8) dont 3 ans de formation professionnelle **rémunérée** (pour que tous y aient accès, quels que soient les revenus parentaux) et encadrée par les praticiens

Structuration expérimentale de la profession Une enquête de la CGT

Le collectif psychologues UFMICT-CGT a pris l'initiative d'une vaste enquête sur la structuration expérimentale de la profession dans la FPH.

Les résultats de cette enquête à laquelle les professionnels ont largement participé vont nous permettre d'être force de proposition lors de la rencontre prévue à la DGOS concernant ce dossier

[enquête structuration CGT](#)

L'article qui rend compte des résultats de ce travail a été publié dans le Journal des Psychologues de mars

Des liens ne fonctionnent pas ?

Il est possible que le serveur de votre établissement censure certains sites. Dans ce cas, transférez ce document sur un autre ordinateur...

EVALUATION qu'est ce qu'on évalue ? qui est évalué ?

- les professionnels ?
- les « bonnes » pratiques ? l'application des préconisations label HAS ?
- le degré d'asservissement à une politique managériale ?

Pour en savoir plus

[Le piège de l'évaluation individuelle](#)



Abonnez-vous sur simple demande à ufmict@sante.cgt.fr avec votre région et département

La force du syndicat, c'est vous. Syndiquez-vous !